

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11488/Add.1
6 septembre 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ETABLI EN APPLICATION DE LA
RESOLUTION 361 (1974) DU CONSEIL DE SECURITE

Additif

Le Secrétaire général a adressé, par télégramme, le 6 septembre 1974, l'appel ci-après aux ministres des affaires étrangères de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres des institutions spécialisées, pour demander une contribution volontaire de leurs gouvernements au profit du programme d'assistance humanitaire d'urgence des Nations Unies à Chypre.

Monsieur le Ministre,

Le monde a suivi avec une vive inquiétude les événements tragiques survenus à Chypre. Une des conséquences les plus tristes des récentes hostilités est le sort dramatique de près d'un tiers de la population de l'île qui, chassée de ses foyers, vit sous la menace de la violence et dans des conditions extrêmement pénibles.

Lors de ma récente visite à Chypre, j'ai pu constater par moi-même l'ampleur des dégâts et les souffrances des victimes innocentes. J'ai également pu observer les efforts louables déjà déployés, tant sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral, par l'intermédiaire des services en place de l'Organisation des Nations Unies et du Comité international de la Croix-Rouge.

Le 20 août 1974, après avoir consulté toutes les parties intéressées, j'ai nommé le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Sadruddin Aga Khan, Coordonnateur de l'assistance humanitaire des Nations Unies à Chypre. Après l'évaluation initiale des besoins immédiats à laquelle son équipe et lui-même ont procédé à Chypre, le Haut Commissaire s'est mis en rapport avec les gouvernements, le 30 août, en vue d'obtenir les contributions en espèces et en nature qui seront nécessaires au cours des semaines à venir. J'ai transmis le rapport du Haut Commissaire sur cette question au Conseil de sécurité le 4 septembre 1974 (S/11488).

Entre-temps il a été possible, avec la collaboration des autorités de Chypre, d'identifier et d'évaluer les besoins à court terme. On estime que d'ici la fin de l'année il faudra demander à la communauté internationale quelque 22 millions de dollars des Etats-Unis.

De nombreux impondérables sont inhérents aux conditions qui prévalent dans l'île, et l'ampleur de l'assistance requise de la communauté internationale dépendra, en grande partie, de l'évolution de la situation à Chypre.

Les divers programmes et institutions spécialisées des Nations Unies ont mis leurs services à la disposition du Haut Commissaire, et un mécanisme de coordination satisfaisant fonctionne tant à Nicosie qu'à Genève pour assurer le maximum d'efficacité à l'effort humanitaire, qu'il soit bilatéral ou multilatéral.

Je lance un appel urgent à la communauté internationale - à tous les gouvernements, aux organisations non gouvernementales et à tous les hommes de bonne volonté - pour qu'ils fournissent au Coordonnateur des Nations Unies les ressources et moyens financiers dont il a besoin pour s'acquitter de cette tâche humanitaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Le Secrétaire général

Kurt Waldheim

